



MARCHE 2018-04

Voyage à Londres

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le présent règlement comporte 4 feuillets

ARTICLE PREMIER : PRESENTATION DE LA PROCEDURE

1.1 - Mode de passation du marché :

Il s'agit d'une procédure adaptée en application du décret 2016-360 du 25 mars 2016

1.2 - Objet et forme du marché :

Le présent marché a pour objet l'organisation de voyages et appariements pédagogiques en Angleterre dans le courant de l'année scolaire 2018/2019.

Les effectifs, contenus, dates et exigences particulières figurent dans le CCP du marché.

1.3 - Allotissement :

Le marché à conclure est constitué d'un lot unique.

1.4 – Documents constitutifs du marché, par ordre de priorité décroissante :

- l'acte d'engagement du candidat
- le cahier des clauses particulières valant CCAP et CCTP
- le présent document valant acte règlement de consultation et CCAG

L'acte d'engagement et le cahier des clauses particulières sont établis en un seul exemplaire original, conservé par l'établissement. En cas de litige, seul cet exemplaire fait foi. Les conditions générales de vente figurant, le cas échéant, sur les factures du prestataire ne sont pas applicables au présent marché.

ARTICLE 2 : PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats doivent présenter leur proposition à l'aide des documents décrits ci-dessous, selon les modalités également décrites. Pour tous les documents, la signature du candidat exigée doit être manuscrite et originale et émaner d'une personne habilitée à engager le candidat, qui est :

- soit le représentant légal du candidat (président du conseil d'administration, gérant, ...)
- soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat. Dans ce cas, les délégations devront être jointes au dossier.

Le dossier du soumissionnaire comprendra : - des documents relatifs à la candidature,
- une proposition relative à l'offre proprement dite.

TOUTE OFFRE OU CANDIDATURE INCOMPLETE SERA REJETEE.

2-1 les documents relatifs à la candidature

Ils permettent de juger de sa recevabilité en application du code des marchés publics et d'apprécier les capacités professionnelles, techniques et financières du soumissionnaire. A l'appui de son offre et en application du Code des Marchés Publics, le candidat doit ainsi produire :

- la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire
- une déclaration sur l'honneur datée et signée pour justifier que le candidat :
 - o n'a pas fait l'objet d'une interdiction de soumissionner
 - o n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L.324-10, L.341-6, L. 125-1 et L.125-3 du Code du Travail
 - o a satisfait aux obligations légales et fiscales
- une copie de la licence de voyageur, ou agrément ou habilitation selon sa situation juridique

- un relevé d'identité bancaire original

2-2 La proposition relative à l'offre

Il s'agit de :

- L'acte d'engagement établi par le Lycée, complété, daté et signé. Les prix proposés et détaillés sont fermes et définitifs et figurent uniquement dans l'acte d'engagement.
- Le descriptif précis des prestations proposées rédigé en langue française, reprenant tous les points du CCP. Dans tous les cas, les prestations doivent être assurées dans le respect des réglementations en vigueur et notamment les dispositions du Code du Tourisme (articles L211.1 et suivants).
- Les conditions d'assurance et d'annulation proposées (article 2 CCP)

Les variantes détaillées sont autorisées.

ARTICLE 3 : DEPOT DES OFFRES

3.1 Adresse et modalités de dépôt des offres

Le dossier du soumissionnaire sera constitué d'un seul envoi, contenant :

- les documents décrits à l'article 2.1
- les documents décrits à l'article 2.2

Les offres peuvent être envoyées :

- Soit sous format dématérialisé (pdf) : 0320002d-gest@ac-toulouse.fr
- Soit par courrier avec la mention *Consultation voyages scolaires - INTENDANCE*

3.2 Date et heure limites de dépôt des offres

Le dossier du candidat sera transmis au plus tard le 31 août 2018 – 12h00.

Tout retard entraînera l'élimination du candidat.

ARTICLE 4 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Le candidat est tenu par son offre pendant 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

ARTICLE 5 : EXAMEN DES CANDIDATURES

L'examen des candidatures porte sur :

- leur recevabilité, eu égard aux éléments fournis en réponse par les candidats,
- la capacité professionnelle, technique, et financière du candidat, eu égard aux éléments fournis en réponse par les candidats.

ARTICLE 6 : EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

6.1 Examen des offres

Les offres non conformes à l'objet du marché sont éliminées.

Afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères énumérés ci-après par ordre d'importance décroissante et pondérés comme suit :

- La qualité des prestations et autres garanties avancées par le candidat (50%)
- Le prix (50%)

6.2 Modalités d'attribution du marché

Le candidat classé premier sera désigné titulaire du lot. Il pourra être demandé aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leurs offres. Le résultat de la consultation sera publié sur le site www.aji-france.com.

ARTICLE 7 : EXECUTION DU MARCHÉ

La signature de l'acte d'engagement vaut prise de connaissance et acceptation de toutes les conditions fixées au présent marché par le candidat (présent règlement et CCP)

Annulation

Le Lycée se réserve la possibilité de ne pas donner suite au marché en cas de refus du Conseil d'Administration, des autorités de contrôle, ou en cas d'inscriptions d'élèves en nombre insuffisant durant la période de validité des offres.

Pénalités de retard

Une pénalité journalière de retard de 1/200^{ème} du montant annuel du marché peut être appliquée en cas de non-respect du délai contractuel d'intervention du titulaire.

Conditions de résiliation du marché

En cas de manquement à l'une des clauses de la consultation, le marché peut être résilié, par lettre recommandée avec accusé de réception, sans préavis ni indemnité.

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS

- Les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus auprès de Monsieur Vercrusse, adjoint gestionnaire des Lycées Pardailhan.
- Les renseignements liés au déroulement des séjours figurent dans le CCP.



MARCHE 2018-04

Voyage à Londres

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Le présent cahier comporte 4 feuillets

ARTICLE 1 : GENERALITES APPLICABLES AUX LOTS

Le transport

Le voyage aller – retour est en autocar de gamme supérieure, climatisé et équipé de toilettes, ceintures de sécurité, de télévisions, lecteur DVD, d'un réfrigérateur pour stockage de médicaments et d'un microphone/haut-parleur. Si précisé, le car sera à disposition sur place selon le respect de la législation en vigueur concernant les amplitudes et les temps de conduite.

Le ou les conducteurs devront connaître le réseau routier et autoroutier des régions visitées. Toutes les taxes, frais de parking et d'autoroute sont à inclure dans l'offre.

En cas de défaillance du bus, le voyageur aura prévu une solution de remplacement.

Les communications

Le candidat mettra en place à la fois :

- un moyen de communication pour l'enseignant responsable désigné (téléphone portable, carte pré-chargée, etc.) opérationnel dans le pays de destination pour joindre le chauffeur, le représentant du candidat sur place, le candidat en France, et.
- la mise en place d'un serveur téléphonique dédié à la communication avec les familles.

Dépenses sur place

Toutes les prestations demandées (transports, visites, repas, etc.) doivent être réservées et payées par l'organisateur. Aucune régie d'avance ne sera mise en place par l'établissement. Le candidat fera donc son affaire des paiements sur place et autres prestations engendrées par le programme (réservations, billetterie). Aucun argent ne devra être remis par le prestataire de service aux accompagnateurs pour tout achat concernant le voyage.

Pour les voyages, la liste répartissant les élèves en familles ainsi que les confirmations de réservations seront communiquées minimum 15 jours avant la date de départ.

ARTICLE 2 : CONDITIONS TARIFAIRES

LE PRIX DOIT ETRE COMPLET

Il comprendra notamment :

- les taxes éventuelles, parkings, péages et surcharge carburant,
- l'exécution de l'intégralité du programme (*visites, déplacements, hébergements, repas, billetterie, guides et visites si demandés au CCTP...*),
- toutes taxes et frais afférents à l'organisation et au déroulement du voyage.

- l'assurance annulation groupe dont les conditions devront être précisées. *Un voyage notifié par l'attribution formelle d'un lot peut être annulé par le chef d'établissement. Le titulaire devra indiquer l'encadrement en termes de délai(s), de motif(s) et de conditions tarifaires d'une telle hypothèse.*
- l'assurance annulation individuelle dont les conditions devront être précisées,
- l'assurance accident rapatriement, dont les conditions devront être précisées.

LE PRIX DOIT ETRE DETAILLE

Le prix sera proposé par personne et devra faire apparaître séparément :

- le prix du voyage pour un accompagnateur (pas de gratuité)
- le prix du voyage pour un élève mineur
- le prix du voyage pour un élève majeur (si différent)

Le prix ne comprendra pas les dépenses personnelles.

CLAUSE DE REVISION DE PRIX

Le candidat présentera s'il le souhaite une clause de révision de prix, à la hausse comme à la baisse, mais « uniquement pour tenir compte des variations, et avant les 30 jours précédant le départ :

- a) du coût des transports, lié notamment au coût du carburant ;
- b) des redevances et taxes afférentes aux prestations offertes, telles que les taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement dans les ports et les aéroports ;
- c) des taux de change appliqués au voyage ou au séjour considéré ».

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement de la prestation s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique, par virement par le comptable assignataire du lycée sur présentation de facture libellée à l'ordre du Lycée Général et Technologique.

Le paiement d'acompte est encadré :

- Par le respect de la réglementation en vigueur. Le prestataire souhaitant le paiement d'acompte en fera la demande écrite, et apportera la preuve lui permettant de bénéficier de cette faculté en ayant présenté dans son dossier d'offre la copie de la licence de voyageur, ou d'agrément ou d'habilitation selon sa situation juridique.
- Par un calendrier prévisionnel d'acomptes lié aux dates de voyage et prévoyant un acompte via une facture :
 - o de 50% après le 90^{ème} jour précédant le départ
 - o de 40% après le 30^{ème} jour précédant le départ.

Le solde de 10% sera adressé suivant facture après service fait.

ARTICLE 4 : MODALITES ORGANISATIONNELLES ET OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Le présent marché se compose d'un lot unique, avec une variante demandée pour l'acheminement en avion suivant descriptif page suivante.

LOT UNIQUE - Voyage à Londres

Effectif : 49 élèves – 4 accompagnateurs

Dates : du **dimanche 7 avril 2019** - **samedi 13 avril 2019** matin en bus

avec traversée tunnel sous la Manche à l'aller/ retour en Ferry

Variante du **lundi 8 avril 2019** matin au **vendredi 12 avril 2019** soir

avec transport en avion et autocar sur place OU transport en commun

Hébergement En familles d'accueil par 2, 3 ou 4 élèves.

Lieu à définir selon programme : possibilité de loger hors du grand Londres et de consacrer un jour à la visite du centre de Londres.

Tous les professeurs logés ensemble, accès internet indispensable.

Libre choix pour le chauffeur.

Point de rencontre : ramassage le matin/le soir sécurisé (parking/ aire de sport/ supermarché)

Repas : - 4 ½ pensions complètes fournies par les familles anglaises partenaires du voyageur du lundi soir au vendredi matin. Les familles donneront un panier repas pour le vendredi midi.

- Restent à la charge des familles des élèves les repas du dimanche soir et lundi midi et celui du vendredi soir. Un arrêt sur une aire d'autoroute sera fait avant l'arrivée à Auch et les élèves pourront prendre un petit déjeuner « léger ».

PROGRAMME SOUHAITE

PAYANT
(par ordre de priorité)

Brighton (Royal Pavillion)
Bodiam Castle, Tunbridge Wells
Stamford Bridge (Chelsea)
Coca Cola London EYE

NON PAYANT
(liste non exhaustive)

Camden market/ the Stables
Leicester Square
British Museum / National gallery
Harrod's
St Paul's

OPTION: English breakfast dans un pub
OU five o'clock tea & scones OU Fish and chips

Les heures et jours des visites ne sont pas à ce jour arrêtés donc de possibles changements peuvent avoir lieu et être proposés.

MARCHE 2018-04

Voyage à Londres

A - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Article 1 - Contractant(s)

Je soussigné :

Formule A : Entreprise individuelle

Monsieur (Nom et Prénom).....

Agissant en nom personnel

Domicilié à (adresse complète et numéro de téléphone)

.....
.....
.....

- numéro d'identité d'établissement (SIRET) :
- INSEE :
- code d'activité économique principale (APE) :
- au registre du commerce :
- au registre des métiers :

Formule B : Société ou groupement d'intérêt économique

Monsieur (Nom et Prénom).....

Agissant au nom et pour le compte de la Société (intitulé complet et forme juridique de la Société) :

Ayant un siège social à (adresse complète et numéro de téléphone)

.....
.....
.....

- numéro d'identité d'établissement (SIRET) :
- INSEE :
- code d'activité économique principale (APE) :
- au registre du commerce :
- au registre des métiers :

Après avoir pris connaissance du Règlement de la Consultation et du Cahier des Clauses Particulières, m'engage sans réserve conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations prévues au marché « Voyage à Londres » dans les conditions définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 2 – Prix (suivant CCP)

Pour l'ensemble des prestations de chaque lot, les prix TTC sont détaillés en annexe et sont TTC de :

		prix élève mineur	prix élève majeur	prix accompagnateur adulte
lot UNIQUE	Voyage à Londres			

Le candidat présente en **annexe** des documents indiquant :

- le prix des options indiquées dans les lots
- sa réponse aux attentes de moyens communication (article 1 CCP)
- les conditions d'annulation du voyage/du groupe (article 2 CCP)
- le contenu de l'assurance d'annulation individuelle (article 2 CCP)
- le contenu de l'assurance accident rapatriement (article 2 CCP)

Article 3 - Durée du marché et date d'effet

Les prestations seront assurées selon les modalités du règlement de consultation.

Article 4 – Paiements (IBAN joint)

Le Lycée se libérera des sommes dues au titre du marché en les faisant porter au crédit du compte bancaire (références fournies avec le dossier de candidature).

Fait en un seul original

A, le

Mention manuscrite « lu et approuvé » & signature du candidat.

B - PARTIE RESERVEE A L'ETABLISSEMENT

Est acceptée la présente offre pour valoriser l'acte d'engagement

A AUCH, LE / / 2018

LE PROVISEUR

Francis Trimbur

Le Marché à été notifié au titulaire le : / / 2018 par LRAR n°.....